

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-86
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Séance du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

OBJET :
**VERSEMENT
AVANCE SUR
SUBVENTION A
ASSOCIATION**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Préscillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra
KUFEL, IMEDJADJ Nadia, SERRES Béranger.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

Formant la majorité des membres en exercice

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 21 MARS 2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 21 MARS 2025

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Préscillia GRANIER,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES donne pouvoir à Hélène
GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Bruno PERLES,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Giovanni ZAMAI,
Christian WINTERHALTER donne pouvoir à Thierry ROSSICH.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

A la demande du Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet, M. le Maire propose
à l'Assemblée de lui verser une avance sur la subvention 2025 dans la limite de 20
000 €.

Cette avance sera prélevée sur l'article 65748 du budget Ville 2025 et sera déduite de
la subvention votée prochainement.

Vu la Commission des Finances en date du 25 mars 2025.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le **03 AVR. 2025**

ID : 011-211100763-20250327-DB202586-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention 2025 de 20 000 € au Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet.

PRECISE que cette avance sera prélevée au budget Ville 2025 sur l'article 65748 et déduite de la subvention votée prochainement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame Hélène GIRAL et Madame Sabine CHABERT n'ont pas pris part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

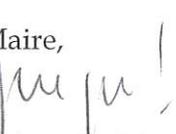
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 02 AVR. 2025 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le 02 AVR. 2025 Par publication : 03 AVR. 2025 Par délégation Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL
--

Castelnaudary, le 27 mars 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD

